



Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables



OBJECTIF DU PROGRAMME

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine met en place le *Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables*.

Ce programme vise à encourager les gestes de préservation de l'environnement et à favoriser le développement durable.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au *Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables*, vous devez :

- Résider dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- Acheter le produit dans un magasin. Les reçus produits par des particuliers pour la vente de produits d'hygiène personnelle durables ne sont pas acceptés;

- Remplir le formulaire de demande, joindre les pièces justificatives et transmettre la demande à la Municipalité. La demande de remboursement doit être acheminée dans les six (6) mois suivant l'achat des produits d'hygiène personnelle durables;

- Respecter la liste des produits admissibles suivants :
 - coupes menstruelles;
 - culottes menstruelles;
 - serviettes hygiéniques lavables;
 - sous-vêtements avec protection pour l'incontinence;
 - produits réutilisables pour l'incontinence.

PIÈCES JUSTIFICATIVES | SEULS LES DOCUMENTS MENTIONNÉS SONT ACCEPTÉS :

• Preuve de résidence du demandeur ou de la demanderesse :

- Copie du permis de conduire ou de la carte d'assurance-maladie valide; **ou**
- Copie du compte de taxes municipales ou scolaires ou bail à logement de l'année en cours.

• Facture originale d'achat de produits d'hygiène personnelle durables effectué après le 1^{er} janvier 2023.

Possibilité de déposer plusieurs factures en une seule demande.



CONDITIONS

Le montant maximal de l'aide financière accordée est de 100 \$ par personne. Un remboursement de 50 % des factures.

La demande d'aide financière est acceptée une seule fois par personne.

La demande d'aide financière doit être acheminée au plus tard six (6) mois après la date d'achat, au choix :

- **Par la poste :**
3541, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (Québec)
J0H 1S0
- **En personne à l'hôtel de ville**
lors des heures d'ouverture
- **Par courriel :**
info@stemariemadeleine.qc.ca

Toutes les demandes d'aide financière seront analysées dans un délai de 60 jours suivant la réception du formulaire et des preuves justificatives. Par la suite, s'il y a lieu, la Municipalité procédera au remboursement auprès du demandeur.

La Municipalité fera parvenir un avis si la demande est incomplète ou inadmissible.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES

S.V.P. REMPLIR LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDERESSE

PRÉNOM : _____ NOM : _____

ADRESSE : _____

COURRIER ÉLECTRONIQUE : _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE : _____ TÉLÉPHONE MOBILE : _____

SIGNATURE DEMANDEUR : _____ DATE : _____

Demande conforme au *Programme d'aide financière pour produits d'hygiène personnelle durables*

RÉSERVÉ À LA
MUNICIPALITÉ

Remboursement autorisé _____ (maximum 100 \$)

Demande incomplète ou inadmissible

DOCUMENTS À JOINDRE

Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli

Preuve de résidence avec photo du demandeur ou de la demanderesse

Facture(s) originale(s) d'achat de produits d'hygiène personnelle durables

Spécimen de chèque pour dépôt direct ou un chèque vous sera émis

Veillez transmettre tout document à :

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine
3541, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0